Opération de restauration de la continuité écologique sous un pont départemental

La continuité écologique, pour les milieux aquatiques, se définit par la **circulation des espèces** et le **bon déroulement du transport des sédiments**. Elle a une dimension amont-aval, entravée par les ouvrages transversaux comme les seuils et barrages, et une dimension latérale, entravée par les ouvrages longitudinaux comme les digues et les protections de berges.

Le Département est propriétaire de très nombreux ouvrages d'art sous les routes départementales, qui laissent passer des rivières, des ruisseaux, ou de simples écoulements d'eau : ponts, dalots, buses…

Certains ouvrages ont été référencés par les services de l'Etat comme **obstacles à la continuité écologique**.

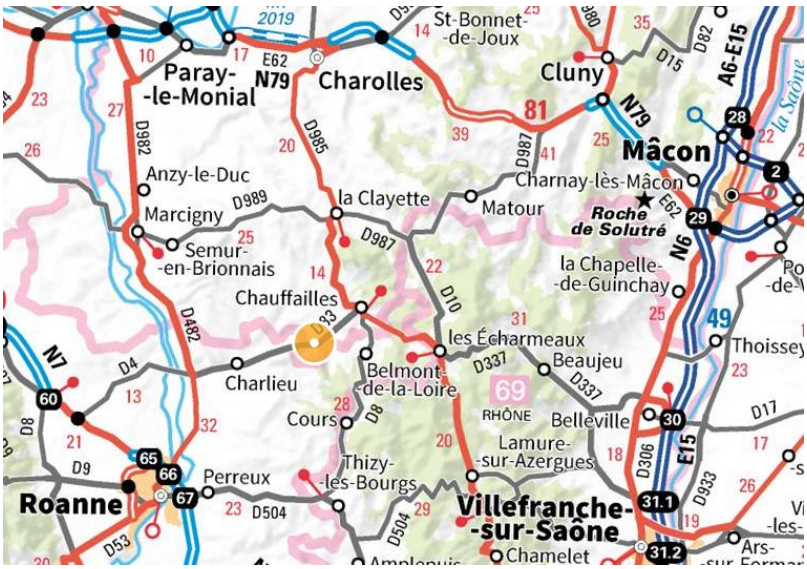
C'était le cas d'un pont sur la RD81 dans le Brionnais, entre Saint-Igny-de-Roche et Coublanc. Sous cet ouvrage coule l'Aaron, une rivière du bassin versant du Sornin, qui présente un grand intérêt biologique et patrimonial.

L'ouvrage était infranchissable pour les espèces aquatiques voulant remonter le cours d'eau, du fait de la hauteur de chute du radier (0,56 m) et d'un écoulement laminaire trop important dans sa traversée.

Avec l'appui technique de la Direction Accompagnement des Territoires (DAT - cellule Rivières), la Direction des Routes et Infrastructures (DRI) a entrepris la réalisation de travaux dans le fond de l'ouvrage, qui consistaient à démolir puis à reconstituer le radier, pour l'approfondir, et lui donner une pente et une rugosité adaptées à la continuité écologique.

Ces travaux ont été réalisés fin 2018, pour un cout global de 61 000 € HT. Ils ont bénéficié d'un financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 60%.

Un an après, on constate un bon fonctionnement de cet aménagement, issu du partenariat efficace entre 2 directions, qui se poursuit pour les autres ouvrages concernés.



Reportage photo pages suivantes

Opération financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne



1 : chute d'eau infranchissable avant travaux



2 : dérivation du cours d'eau pour réaliser les travaux



3 : pêche de sauvegarde



4 : découpage du radier par un robot spécialisé



5 : découpage du radier par un robot spécialisé



6 : création d'un nouveau ferraillage



7 : création d'un radier rugueux et d'un écoulement préférentiel central



8 : remise en eau après travaux



9 : remise en eau après travaux



10 : dépôts naturels dans le fond de l'ouvrage, désormais franchissable